

## Conditions Générales de Vente

### Article 1 : Objet et Présentation du Centre de Formation

Le centre de formation de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Calvados (UDSP14) est un organisme certifié, spécialisé dans les formations aux premiers secours et à la lutte contre l'incendie. Il bénéficie des certifications DATA DOCK et QUALIOPI.

Nos formations sont destinées au grand public, aux entreprises, aux associations, ainsi qu'aux professionnels.

Nous proposons des formations initiales et continues, avec agréments ministériels et habilitation de l'INRS, dans les domaines suivants :

- Prévention et Secours Civiques de niveau 1
- Premiers Secours en Équipe de niveau 1 et 2
- Pédagogie Initiale et Commune de Formateur
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en PSC
- Sauveteur Secouriste du Travail
- Premiers secours pédiatriques
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent
- Equipier de première intervention (incendie)
- Evacuation (incendie)

Des référentiels internes fixent les contenus et modalités de chaque formation. À l'issue de la formation, un certificat est délivré en cas de réussite.

### Article 2 : Formateurs

Tous les enseignements sont dispensés par des sapeurs-pompiers, actifs ou retraités, disposant des compétences nécessaires et validées, conformément à la réglementation en vigueur. Tous nos formateurs sont membres de l'UDSP14.

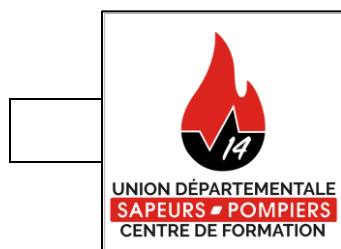
### Article 3 : Modalités d'Inscription

Inscription individuelle : Le candidat s'inscrit en ligne sur le site [www.formation.udsp14.org](http://www.formation.udsp14.org), selon le calendrier des formations, avec paiement immédiat.

Inscription pour un groupe : Cette inscription nécessite une validation préalable via un devis à demander par email à [secourisme@udsp14.net](mailto:secourisme@udsp14.net) ou via le formulaire en ligne sur <https://formation.udsp14.org/devis-entreprise/>

Les candidats aux formations continues devront fournir leurs diplômes originaux pour satisfaire aux prérequis.





## Conditions Générales de Vente

### Article 4 : Conditions Financières et Modalités de Paiement

Formations grand public : Paiement immédiat lors de l'inscription.

Formations professionnelles et entreprises (groupe uniquement) : Facturation postérieure à la formation.

L'UDSP14 n'accepte pas la subrogation pour les formations professionnelles. Les structures devront régler l'UDSP14 et pourront ensuite demander un remboursement à leur OPCO.

Il est également possible de financer certaines formations via le Compte Personnel de Formation (CPF) sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr>.

En cas d'annulation moins de 3 jours avant la formation, la totalité de la formation est facturée, sauf en cas de certificat médical justifiant l'absence, si l'annulation a lieu dans les 3 jours précédant la formation.

### Article 5 : Engagement du Participant

L'inscription à une session de formation implique l'engagement de participer à la session à la date prévue et dans le respect des autres participants et du formateur.

En cas de perturbation, le formateur se réserve le droit de demander à toute personne de quitter la session sans remboursement. La formation sera alors facturée à la personne ou à l'organisme concerné.

Le règlement intérieur du centre est accessible en ligne via ce lien :

### Article 6 : Remise de Certificat et Livret

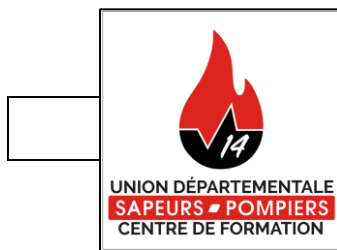
A l'issue de la formation, un certificat est remis au participant ayant validé l'ensemble des compétences. Ce certificat peut être accompagné d'un livret numérique téléchargeable dans l'extranet. Aucun duplicata de certificat ne sera délivré.

### Article 7 : Protection des Données Personnelles

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont utilisées uniquement pour la gestion des formations et l'émission des certificats. Ces données ne font l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Pour toute modification de ces données, le participant peut contacter Mme Sandrine Brimant par email à [secourisme@udsp14.net](mailto:secourisme@udsp14.net).





## Conditions Générales de Vente

### **Article 8 : Modification des Conditions Générales**

Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par l'UDSP14. Seules les conditions en vigueur au moment de l'inscription seront opposables au participant.

### **Article 9 : Loi Applicable et Juridiction Compétente**

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de différend non résolu à l'amiable, la partie la plus diligente pourra saisir la juridiction compétente.

